

## Fin du port du masque en extérieur : la dernière version du guide de préconisations sanitaires de l'OPPBTP reste valable

Le Premier ministre Jean Castex a annoncé hier, 16 juin, la fin de l'obligation générale du port du masque en extérieur contre la Covid-19, à compter d'aujourd'hui. Le masque reste néanmoins obligatoire en cas de regroupement et dans les lieux clos. Bien entendu, les gestes barrières doivent continuer à être respectés, hygiène des mains et distance, avec maintien du port du masque en cas de distance insuffisante, soit moins de 2 mètres.

Le guide de préconisations de sécurité sanitaire publié par l'OPPBTP n'est pas modifié à la suite de cette annonce. En effet, en raison des efforts physiques à fournir lors de nombreuses activités du BTP, le port du masque en extérieur n'était déjà pas obligatoire pour les chantiers en extérieur, sauf en cas :

- de travail à moins de 2 mètres d'une autre personne,
- de doute sur la possibilité d'organiser le travail pour respecter la distance minimale de 2 mètres,
- · de regroupement,
- d'obligation de port du masque dans l'espace public pour les chantiers situés dans celui-ci.
  Du fait des annonces du Premier ministre, cette dernière exception n'est plus applicable, sauf décision contraire locale spécifique des pouvoirs publics.

Il appartient néanmoins aux entreprises de déterminer les consignes applicables à chaque chantier en fonction de l'évaluation des risques spécifique à chaque opération et du taux de présence de salariés sur chaque chantier.

« Tout en nous réjouissant de l'amélioration sensible de la situation épidémique, nous appelons néanmoins entreprises et salariés à la vigilance dans la mise en œuvre des mesures d'assouplissement, la Covid étant encore parmi nous et les variants source d'inquiétude comme le montre la situation au Royaume-Uni ou au Portugal. L'OPPBTP encourage également tous les personnels du BTP à se faire vacciner, sauf contre-indication médicale, et rappelle que les services de santé au travail sont à disposition des entreprises et des salariés. » ajoute Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP.

## A propos de l'OPPBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises, à l'aide de services innovants: un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site <a href="www.preventionbtp.fr">www.preventionbtp.fr</a> pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguiser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - <u>www.preventionbtp.fr</u> ! Retrouvez toute l'information de la prévention sur <u>oppbtp.com</u>







@preventionbtp

PréventionBTP

## SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04 Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

## **OPPBTP**

Solange Delpech • 01 46 09 26 76 solange.delpech@oppbtp.fr Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54 stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr